



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 5 juin 2025 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : M. Axel Boggio / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

20h15, le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil, du bureau et de la Municipalité, ainsi que M. G. Vagnières, secrétaire municipal.

Dans le public, le président relève la présence de : M. Maximilien Westphal, 2^{ème} Vice-président de la Commune de Lutry qui nous fait le plaisir de nous rendre visite en voisin ; la presse est représentée par M. Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

Le président excuse : Mme Charlotte Mathis, Présidente du Conseil communal de Lutry et M. Frédéric Brundler, Président du Conseil communal de Pully.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 36 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint.

Se sont excusé-e-s : Mmes les Conseillères Aubert Caroline, Brändle Sarah, Chatelan-Daubercies Sonia, De Watteville Marina, Ganour-Gumy Stéphanie, Gygi Claudine, Manné Suzanne, Merchan Andrea, Néven Clémence, Pion Elisa, Recchia Angela, Suzat Cyrielle, Uçurum Pion Sakine et MM. les Conseillers Baraldini Guido, Batänjer Alain, De Pierri Giuseppe, Favre Gilles, Francey Jérémie, Guignard Olivier, Henchoz Michel, Monsutti Enrico, Schär Olivier, Sonnay Patrick.

Est absent : M. le Conseiller O'Neil Paul.

Acceptation de l'ordre du jour

Le président passe à l'ordre du jour qui n'est pas soumis à modification ; il est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal de de la séance du CC du 27 mars 2025

Le PV de la séance du 27 mars 2025 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

2. Démission(s) – Assermentation (s)

Démissions enregistrées dans des Conseils intercommunaux :

- courriel du 1^{er} mai 2025 de **Mme Claudine Gygi** par lequel elle démissionne, avec effet immédiat pour raisons professionnelles, de sa fonction de déléguée du législatif au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron ;

Conseil communal Belmont

- courriel du 14 mai 2025 de **M. Jérémie Francey** qui nous informe avoir démissionné, le 14 avril 2025, de sa fonction de délégué du législatif au Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Est lausannois.

3. Communication du Bureau du Conseil

Préambule du Président

Permettez-moi tout d'abord de faire ici un rappel concernant la participation aux séances de présentation des préavis des commissions techniques. Il est de votre devoir de Conseillère ou de Conseiller communal de participer aux séances de préavis ainsi qu'à la rédaction de votre rapport lorsque vous êtes nommé.e.s dans une commission technique. Les convocations vous sont envoyées près d'un mois à l'avance. Si vous n'êtes pas disponible à la date de la séance de présentation des préavis, il vous est demandé d'en informer notre secrétaire du Conseil afin qu'elle procède à votre remplacement dans les meilleurs délais. Enfin, si à titre exceptionnel, vous avez un empêchement de dernière minute le soir de la séance de préavis, nous vous demandons d'en informer le Président du Conseil par téléphone. Dans ce cas, il vous est tout de même demandé de participer à l'étude du préavis et à la rédaction du rapport avec les autres membres de la Commission technique. Merci de votre compréhension.

Représentations

M. le président énumère les diverses activités auxquelles il a participé pour représenter le Conseil communal, soit :

- **Le 12 mai** dernier, j'ai eu le plaisir d'être invité à la séance du Conseil communal de Lutry. Sa présidente, Madame Charlotte Mathis, y dirige les débats avec un grand professionnalisme.
- **Le 20 mai**, a eu lieu la traditionnelle visite de la commune. A la demande de la Commission de Gestion, nous avons été reçus, cette année, par la directrice de la Fondation Enfance et Jeunesse. Vous pourrez en apprendre plus sur cette visite passionnante lors de la lecture du rapport de la Commission de Gestion.
- **Le 23 mai**, j'ai eu le plaisir de participer à la Visite du Conseil d'Etat qui s'est tenue à Puidoux. Ce fut une matinée mémorable durant laquelle notre Commune de Belmont-sur-Lausanne a été à l'honneur puisque l'ensemble des syndicats/syndiques du District de Lavaux-Oron avait choisi NOTRE syndique, Madame Nathalie Greiner, pour le discours officiel des communes. Comme à son habitude, notre syndique a manié le verbe avec assurance et humour, défendant ainsi l'intérêt de toutes les communes du district mais faisant la fierté d'une seule, la nôtre.
- Ce jour, nous avons appris la naissance, le 4 juin, d'Ayla, fille du Conseiller Tomy Murat que nous félicitons ainsi que son épouse (*ndlr : cette naissance est accueillie par de chaleureux applaudissements*).

4. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. **Communications :**

de la CCU (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Grossenbacher** n'a aucune communication.

de la CCAR (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** : lors du conseil du 27 mars, M. Michelet vous avait indiqué que la CCAR avait été mandatée pour étudier un projet qui ne fait pas encore l'objet d'un préavis. La CCAR a rendu son rapport. Celui-ci fera l'objet, au même titre que les autres communes impliquées (Pully et Paudex), d'un condensé puis d'un projet définitif pour l'établissement d'un préavis qui sera présenté à chaque Conseil communal. Concernant Belmont, ce préavis vous sera soumis cet automne.

du Conseil intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

- **M. Bartolacelli** rapporte sur la séance du Conseil intercommunal du 27 mai 2025 ; le rapport dans son intégralité figure en annexe du présent PV.
Pour plus d'information sur cette association :
<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>
- D'autre part, M. Bartolacelli explique la raison pour laquelle l'ordre du jour a été complété (point 9, lettre c) afin de pouvoir traiter le remplacement de M. Jérémie Francey en qualité de délégué du législatif au sein du Conseil intercommunal de l'ASEL. Il insiste sur le fait que toute personne qui accepte un mandat au sein d'un Conseil intercommunal se doit d'y participer.

du Conseil intercommunal de l'ORPC (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- **Mme Gygi** étant absente ce soir, il n'y a pas de communication.

du Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux

- **M. Stuber** n'a aucune communication.
Pour plus d'information sur cette association :
<https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

- **M. Caluwaerts** n'a aucune communication.
Pour plus d'information sur cette association :
<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.htm#preavis-5>

6. Préavis municipal N° 03/2025 : Législature 2026-2031 - Fixation du nombre de Conseillers communaux et municipaux

Le président donne la parole à M. Jean-Pierre Bolay pour la lecture du rapport de la Commission technique.

M. Boggio, Président : avant d'ouvrir la discussion sur ce préavis, je tiens à apporter une précision. En page 5 du préavis, 3^{ème} paragraphe, il est inscrit : « *Étant donné cette moindre progression et après discussion avec le Bureau du Conseil communal, il vous est proposé de maintenir le nombre de Conseiller-ère-s communaux-ales à 60.* ». En fait, il n'y a pas eu de discussion avec le bureau du Conseil mais j'ai été approché directement par la Municipalité et, en tant que président j'ai indiqué que je souhaitais que la décision soit prise par les Conseillers et Conseillères. Cela ne changeant pas le préavis en lui-même, celui-ci ne sera pas modifié mais je tenais à apporter cette précision.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s ; la parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 03/2025 est admis à la majorité des membres présents avec une abstention.

7. Préavis municipal N° 04/2025 : Route de la Céréce - Renouvellement des canalisations de récolte des eaux de surface et de la chaussée

Le président donne la parole respectivement à MM. Christian Blin et Gaël Giroud pour la lecture des rapports de la Commission technique et de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. B. Grossenbacher** : dans le rapport de la Commission technique (*page 3 sous commentaires de la CT fin du 4^{ème} paragraphe*) il est fait mention que sera « *posé un marquage au sol pour les piétons et les vélos qui permet d'augmenter la vigilance des automobilistes* ». Est-il prévu de prolonger ce marquage sur la Métraude jusqu'aux places de jeux ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : il n'est pas prévu de faire autre chose que ce qui est dans le cadre de ces travaux. La route de la Métraude nécessitera probablement une modification des accotements pour que nous puissions stabiliser la chaussée. En effet, si vous passez régulièrement vous aurez constaté qu'un orniérage assez important se produit. La situation sera alors examinée concernant la prolongation du marquage pour piétons et cyclistes.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 04/2025 est admis à l'unanimité des membres présents.

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Pierre Amann, Conseiller communal, intitulé La « chienlit » canine.

Pour rappel, ce postulat a été déposé lors de la séance du Conseil communal du 24 avril 2024 lors de laquelle il a été renvoyé à une commission pour l'examen de la prise en considération. C'est lors de sa séance du 5 décembre 2024 que le Conseil communal a décidé de prendre en compte ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Conseil communal Belmont

Le président donne la parole à Mme Sandra Gillard pour la lecture du rapport de la Commission technique.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s ; la parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du rapport.

Résultat de la votation : le rapport de la Municipalité sur le postulat de M. Jean-Pierre Amann La « chienlit » canine est admis à la majorité des membres présents avec 2 abstentions.

9. Nominations de Conseiller.ère.s dans des Conseils intercommunaux :

9.a Association SDIS Ouest-Lavaux

Le président ouvre l'appel à candidature(s) pour la nomination d'un.e remplaçant.e du législatif. Pour mémoire, lors de la séance du 27 mars, M. Cyril Stuber, ancien remplaçant, a été élu en tant que délégué.

Mme Johanne Raemy se propose.

Sans autre candidat, elle est élue par acclamation en qualité de remplaçante du délégué au Conseil intercommunal de l'Association SDIS Ouest-Lavaux.

9.b Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron

Le président ouvre l'appel à candidature(s) pour le remplacement de Mme Claudine Gygi en qualité de délégué.e du législatif.

Dès lors qu'aucune personne ne se propose, cet objet est reporté à la séance du Conseil communal du 26 juin 2025.

9.c Association de communes Sécurité Est Lausannois

Le président ouvre l'appel à candidature(s) pour le remplacement de M. Jérémie Francey en qualité de délégué.e du législatif.

Dès lors qu'aucune personne ne se propose, cet objet est reporté à la séance du Conseil communal du 26 juin 2025.

10. Divers et propositions individuelles

Don village de Blatten

- **M. J.-P. Bolay** : notre commune a eu son lot de glissements de terrains avec toutes les peines que cela comporte et j'aurais aimé savoir si la municipalité a décidé de faire un don au village de Blatten comme, semble-t-il, l'on fait beaucoup d'autres communes ?
- **M. D. Cuhe, Municipal** : la décision concernant un versement en faveur du village de Blatten sera à l'ordre du jour de notre prochaine séance de Municipalité.

Containers GastroVert

- **M. J.-P. Bolay** : ma question aurait peut-être dû être posée à l'avance raison pour laquelle je n'attends pas forcément de réponse ce soir. Dans l'édition « Le Courrier » du 8 mai (Echomunal express de Lutry), on peut lire que la Commune de Lutry a introduit des containers « GastroVert » pour les déchets de cuisine ; ils sont accessibles au moyen d'une carte personnelle. D'après l'article, la Commune de Lutry semble extrêmement heureuse de ce système qui a remis un petit peu d'ordre dans les ordures ménagères ou pas ménagères. J'ai eu l'occasion, dans une commune valaisanne, de pratiquer ce genre de benne à déchets personnalisée et la situation s'est nettement améliorée. Nous avons des containers qui sont faits pour des déchets solides ; sur certains, il est indiqué « solides et cuisine » mais tout cela reste flou. Est-ce que la Municipalité a déjà étudié cette affaire ou est-ce qu'elle peut l'étudier parce que je pense que pour la Commune de Belmont ça serait aussi une bonne solution ? (lien sur le journal « Le Courrier » - https://www.le-courrier.ch/wp-content/uploads/2025/05/20250508-C_ORON-001-024-1.pdf)
- **M. P. Michelet, Municipal** : il faut bien savoir que nous parlons de déchets liés à la cuisine donc des déchets qui ont été travaillés, cuits notamment. Le traitement de ce genre de déchets nécessite une logistique complètement différente de celle qui est en vigueur aujourd'hui. Ces éléments, une fois récoltés, doivent partir dans une usine de biométhanisation alors que les déchets récoltés actuellement sont crus et sont traités à la Coulette pour du compostage. Il faut un certain volume de déchets afin de pouvoir les récupérer de manière efficace et les acheminer vers ces usines spécifiques. Au niveau de Gedrel, groupement auquel nous appartenons, une réflexion a été menée mais elle est en stand-by pour l'instant puisque lors des discussions, il est apparu que La Coulette envisageait, dans le futur, de travailler avec de la biométhanisation. Si cela se concrétise, nous aurons sur place quelque chose qui nous permettrait de traiter l'ensemble des déchets sans avoir à dissocier le cuit du cru.

Consultation avant-projet de Loi sur les communes

- **M. C. Nicolet** : lors de notre dernière séance du Conseil communal du 27 mars, Madame la Syndique a eu l'amabilité de nous informer que le canton avait mis en consultation un avant-projet de loi pour une réforme en profondeur de la « Loi sur les communes ». En relisant attentivement son intervention, il me semble que ce n'est pas une réforme, même en profondeur, qui nous attend, mais bien une révolution avec une volonté forte du canton de priver les communes de certaines prérogatives fondamentales, mettant aussi à mal le sacrosaint principe de la répartition équitables des tâches entre la confédération, les cantons et les communes. Et si, dans le cadre des communes et de ses pouvoirs législatif et exécutif, nous ne nous battons pas pour préserver nos droits communaux acquis, nous finirons (comme en France par ex) par être peut-être de bons élèves, mais réduits à des organes exécutants des diktats du Canton. Fort de ce qui précède, je me suis posé les questions suivantes :
 - Pourquoi le Conseil communal, l'organe législatif de notre commune, est-il simplement informé d'une telle procédure et en plus presque en fin de délai de consultation ?
 - Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas jugé bon de solliciter une réunion extraordinaire du Conseil communal à réception de la consultation pour l'informer d'une manière circonstanciée de la teneur de ce document, d'autant plus que l'organisation des Conseils Communaux semble-t-il, est fortement impactée et dans le viseur de la réforme. D'autant que la consultation du Conseil communal était même souhaitée par le Conseil d'Etat dans sa lettre introductive du 3 février 2025.
 - Pourquoi la Municipalité n'a pas recherché la manière la plus appropriée possible de consulter et récolter un maximum d'avis de la population de Belmont afin d'étoffer et de fournir la prise de position communale la plus représentative possible des attentes et besoins d'un maximum de ses habitants ?

Conseil communal Belmont

- Quelles sont encore les possibilités du Conseil Communal et de la Municipalité pour influencer si nécessaire le processus de consultation et surtout la procédure jusqu'à la promulgation éventuelle de la nouvelle loi ?
- Et dernière question : est-il possible que le Conseil communal puisse prendre connaissance du document cantonal (avant-projet) ainsi que de la prise de position écrite de la Municipalité à ce sujet ?
- **Mme N. Greiner, Syndique** : Pour répondre à la première question, nous sommes très attachés à la séparation des pouvoirs donc lorsque nous avons reçu ce projet de consultation, M. Vagnières l'a transmis au bureau du Conseil et c'est le travail du bureau du Conseil, pour la partie « législatif », de décider de convoquer le Conseil ; nous ne pouvons en aucun cas le faire de notre propre initiative et pour ma part je pensais que cela avait été fait mais finalement Monsieur le Président ne l'a pas fait.
Pourquoi nous n'avons pas consulté la population : il faut savoir que la Loi sur les communes est quelque chose d'extrêmement technique. Les Syndics ont eu une réunion avec le Préfet et le représentant du canton M. Duvoisin et je ne suis pas certaine qu'un sujet aussi pointu puisse être discuté sur la place publique puisque cela concerne vraiment l'exécutif et le législatif. Par contre, l'Union des communes Vaudoises a été consultée et a rendu sa réponse que les communes ont pu consulter. Pour notre part, nous nous sommes beaucoup inspirés du travail de l'UCV pour faire notre réponse. Ont été aussi consultés les associations de communes, celle des secrétaires municipaux et celle des boursiers communaux, le groupe des villes et celui des villages de l'UCV et c'est un véritable raz-de-marée d'oppositions et une telle levée de boucliers de toutes part que ce projet ne va pas passer la rampe et que le canton va devoir revoir sa copie.
Concernant les documents liés à la consultation, je pense que le bureau va pouvoir vous transmettre le lien et nous allons transmettre également au bureau, qui vous fera suivre, la prise de position de Belmont.
- **Mme A. Ramoni** : vous pouvez aller consulter, sur le site de l'UCV, il y a la position du Groupe des Bourgs et Villages ainsi que celle du Groupe des Villes, organes de l'UCV, et vous verrez que ces prises de position sont assez symptomatiques de l'effet qu'a eu cet avant-projet de Loi sur les communes et qui a suscité une vraie levée de boucliers. <https://www.ucv.ch/accueil/details-actus-accueil/avant-projet-de-revision-totale-de-la-loi-sur-les-communes>
Je pense en effet, que ce projet ne pourra en tous les cas pas entrer en vigueur le 1er juillet 2026 mais qu'il va devoir être retravaillé. Ce samedi, nous avons la journée des communes vaudoises et nous verrons si le sujet est abordé ou s'il est tabou.
- **M. A. Boggio, Président** : je précise que le lien vers les documents du canton figurait dans le courrier annexé au mail qui vous a été adressé le 31 mars dernier (*ndlr ce lien n'est plus valide mais vous avez reçu le nouveau lieu par mail le 6 juin 2025*).
Maintenant, mea culpa de mon côté, c'est vrai que je n'ai pas initié de discussion au sein du Conseil communal. J'ai plutôt attendu de savoir s'il y avait des personnes qui étaient intéressées à traiter ce sujet ; je n'ai pas été proactif sur ce coup-là et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.
- **M. C. Nicolet** : je remercie la Municipalité et M. le Président pour les réponses et je souhaite simplement que, autant du côté du pouvoir législatif que du pouvoir exécutif, nous soyons très attentifs sur ce sujet pour que nos droits fondamentaux communaux, auxquels nous tenons absolument, soient respectés.

PACom – Dézouage

- **M. B. Grossenbacher** : je voudrais remercier la Municipalité, tout particulièrement Mme Schiesser, pour s'être battue afin de défendre le dézouage et d'avoir obtenu gain de cause (*applaudissements*).

PACom

- **M. S. Gabella** : merci également à Mme Schiesser pour les informations et pour les démarches. J'ai 3 points/questions :
 1. concernant les forêts, pouvez-vous nous indiquer le nombre de parcelles ou le nombre de propriétaires ou le nombre de mètres linéaires qui étaient concernés et nous dire s'il a été envisagé d'avoir une validation de ces propriétaires concernés en lieu et place d'une mise à l'enquête pour gagner du temps ? Je ne serais pas surpris d'apprendre que ce n'est pas autorisé mais juste savoir si ça a été envisagé avec votre urbanisme ou avec le canton.
 2. a-t-il été envisagé de faire entrer en force le règlement de manière prématurée ? Je sais que certaines communes le font si cela ne concerne pas des parcelles ou des règlements qui sont litigieux. Je traite des dossiers actuellement, où les PACom ne sont pas entrés en force, mais pour lesquels la commune accepte le nouveau règlement. Toutefois c'est sur le Canton de Fribourg et je ne sais pas si cette pratique est acceptée sur le Canton de Vaud. Si cela n'a pas été abordé, il serait peut-être bien de voir avec le canton si cette solution peut être envisagée, par exemple, que tout le reste des parcelles puisse déjà, de manière anticipative, faire des démarches de mise à l'enquête avec le nouveau règlement.
 3. peut-on avoir confirmation qu'il n'y a pas eu de recours sur les levées d'oppositions.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : la limite des forêts a été mise à l'enquête publique en même temps que le PACom et il n'y a pas eu d'opposition de la part de propriétaire. Mais, le fait que nous changions le tracé des lisières forestières qui étaient statiques (joutant une zone constructible) alors qu'elles peuvent être évolutives (joutant une zone non constructible), cela agit sur le droit des tiers donc cela nous oblige une nouvelle enquête publique. Nous ne pourrons utiliser le règlement qu'une fois qu'il sera approuvé par le canton ce qui n'est pas encore le cas. Les oppositions, que vous avez levées au mois de mars 2024, n'ont pas encore été envoyées aux opposants. C'est après approbation cantonale du règlement que la levée d'opposition est transmise aux opposants. Dès ce moment-là, les opposants ont encore 30 jours pour interjeter recours contre la décision. Mais, au moment où notre règlement sera approuvé, même si les opposants n'ont pas encore fait recours, il se peut que nous puissions utiliser le règlement. Il faut donc encore attendre un peu, mais je souhaite que tout soit terminé avant que je n'arrête mon mandat, à fin juin 2026 et j'y crois maintenant 😊.
- **M. S. Gabella** : sauf erreur, toutes les oppositions sont en lien avec des parcelles très concernées, donc c'est pour cela que cela permettrait d'entrer en force de manière préalable, hormis sur les parcelles qui font l'objet d'opposition.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : voilà, c'est ça.

Elargissement autoroute

- **M. J.-P. Amann** : j'ai un doute mais je n'ai pas l'impression que nous en ayons parlé au conseil de la décision du Tribunal Administratif Fédéral (TAF) concernant l'élargissement de l'autoroute. Je pense que c'est assez important de connaître votre position. Visiblement l'Office fédéral des routes (OFROU) a été débouté dans son projet d'élargissement et je ne suis pas sûr que tout le monde le sache.

Conseil communal Belmont

- **Mme N. Greiner, Syndique** : M. Michelet a communiqué à ce sujet lors de votre séance du 27 mars dernier.
- *ndlr* : M. Michelet rappelle ce qui a été dit dans sa communication du 27 mars que vous trouverez ici : https://www.belmont.ch/media/876158/communication-au-cc_20250327.pdf

La parole n'étant plus demandée, il est 21h45 lorsque le président clôt la séance du 5 juin 2025 et rappelle que la prochaine séance est fixée au 26 juin 2025 à 18h30 au Refuge des Bas-Monts.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président



Axel Boggio



Le secrétaire



Isabelle Fogoz

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture

Annexe(s)

Rapport de M. Bartolacelli relatif à la séance 27 mai 2025 du Conseil intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

J'ai participé le 27 mai 2025 à 18h30 à Savigny en tant que délégué du conseil communal et membre du conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois » à la présentation des comptes de l'année 2024 et du rapport de gestion 2024 de cette dernière législature.

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2024 après la treizième année d'activité peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et des revenus financiers supérieurs aux attentes.

Sur un budget 2024 de CHF 9'772'550.00, globalement les charges de fonctionnement ont été, en 2024, plus élevées de 0.6% par rapport au budget 2024 et de 5.0% par rapport à celles constatées dans le cadre du boucllement des comptes de l'année 2023.

Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont en baisse de 0.7% par rapport au montant prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et en hausse de 3.1% par rapport à celles constatées dans le boucllement des comptes 2023. L'effectif œuvrant pour l'Association est de 65 collaborateurs, représentant 60.1 ETP (61.6 ETP prévus au budget 2024).

L'augmentation constatée par rapport aux comptes de l'année 2023 provient pour l'essentiel de l'indexation des salaires et des augmentations statutaires.

Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 3.9% par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et en hausse de 11.3% par rapport à celles constatées dans le cadre du boucllement des comptes 2023.

Les non-dépenses d'un peu moins de CHF 91'500.00 par rapport au budget 2024 s'expliquent de la manière suivante :

Explications

• Commandes de papier et d'imprimés inférieures aux prévisions	CHF	5'500.00
• Publications et annonces inférieures aux prévisions	CHF	4'500.00
• Renouvellement des uniformes de travail et de cérémonie	CHF	40'000.00
• Renouv. radio polycom, accus, recharges inférieures aux prévisions	CHF	15'500.00
• Location girafe moins élevée que prévu	CHF	10'500.00
• Participation coûts informatiques Ville de Pully moins élevée	CHF	25'000.00
• Remplacement véhicule de service	CHF	- 20'000.00
• Diverses diminutions	CHF	10'500.00
• Total des non-dépenses	CHF	91'500.00

Charges relatives aux amortissements

La somme de CHF 119'379.07 comptabilisée dans les comptes de l'année 2024 concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

Charges relatives aux intérêts passifs

La somme de CHF 1'388.30 comptabilisée dans les comptes 2024 concerne les intérêts moratoires relatifs à la Caisse AVS.

Attribution aux fonds et aux financements spéciaux

La progression de ce type de charges constatée dans les comptes de l'année 2024 concerne l'ajustement de la réserve sur débiteurs douteux.

Analyse des revenus

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2024, plus élevés de 0.6% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2024 et supérieures de 5% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2023.

Taxes, émoluments et produits de ventes

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produit de ventes sont supérieures de (+51.8% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2024 et de 5.1% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2023.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances à la suite d'absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé (+58.1%).

Part des recettes cantonales sans affectation

La somme de CHF 4'665.15, comptabilisée dans les comptes de l'année 2024, concerne la redistribution de la taxe CO2. Cette somme est calculée sur la base de la masse salariale soumise aux cotisations AVS.

Participations et remboursements de collectivités publiques

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 14.7% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et supérieurs de 4.9% par rapport aux comptes de l'année 2023.

Ce type de revenus concerne les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association.

Par conséquent, nous constatons qu'elles sont globalement inférieures de quelque CHF 1'372'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2024 et supérieures d'environ CHF 376'755.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2023.

Ainsi, pour la commune de Belmont-sur-Lausanne sur un budget 2024 de CHF 581'300, les comptes 2024 ont bouclé sur un montant de CHF 471'062.07 (écarts en CHF -110'237.93), soit un écart de moins 19%, ce qui représente un coût par habitant de CHF 120.11.

Par rapport à l'année 2023, les comptes avaient bouclé sur un montant de CHF 493'359.03 ce qui représente un écart par rapport à l'année 2024 de 4.5%.

Le Conseil intercommunal a adopté à l'unanimité les comptes 2024 et le rapport de la commission de gestion 2024.

Conclusions

Le treizième exercice de l'Association « Sécurité Est Lausannois » se révèle plutôt positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté. Le coût net à charge des communes partenaires a sensiblement diminué par rapport au budget 2024 et par conséquent resté à peu près au niveau que celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2023. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années l'une des préoccupations principales du CODIR.

Ainsi, les ressources mises à disposition par le Conseil intercommunal et par les communes seront gérées de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association « Sécurité Est Lausannois » devra s'adapter aux évolutions à venir.

Mesdames et Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 5 juin 2025 - Jean-Charles Bartolacelli, délégué du conseil communal à l'ASEL